Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_104-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 mai, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE (*jusqu'à 22h10, point 5.1*), Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Régine LEFEUVRE à Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD à Frédéric DESSAUGE.

La séance est ouverte à 20h00.
Renan PARTHENAY est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 30 puis 29 (*à partir de 22h10*)
Pouvoirs : 2
Votants : 32 puis 31 (*à partir de 22h10*)
Quorum : 17

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADIL 35 AU TITRE DE L'ANNEE 2026

N° Délibération CC/2026/104

EXPOSE DES MOTIFS

Il est rappelé aux membres du conseil communautaire qu'un conventionnement avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement d'Ille-et-Vilaine (ADIL 35) a été établi pour la période 2025-2027. A ce titre l'Agence sollicite une subvention d'un montant de 3 796 € pour l'année 2026.

Dans le cadre de la création du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (Conseil Rénov'Habitat) au 1er janvier 2025 sur le territoire du Pays de Brocéliande et en réponse à cette mise en place du dispositif, un pacte territorial avec l'Etat a été signé. Montfort Communauté, maître d'ouvrage du pacte territorial qui a vocation à regrouper en un seul dispositif conventionnel la déclinaison locale du service public de la rénovation de l'habitat.

Dans ce contexte, l'ADIL 35, association de droit privé régie par la loi de 1901 et agréée par le ministère chargé du Logement, assure l'information juridique, financière et fiscale gratuite au public en matière de logements (rapports locatifs, accession à la propriété, amélioration de

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260528-CC_2026_104-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

l'habitat, financements, fiscalité, copropriété, urbanisme et troubles du voisinage) sans aucun acte de prescription.

L'ADIL, au travers son activité d'intérêt général, telle que définie dans ses statuts, peut être qualifiée de mission de service public et à ce titre organise et gère des actions relevant du champ de compétence du Pacte territorial telles que l'information, le conseil personnalisé et l'orientation vers des opérateurs recommandés sur le territoire, au bénéfice de tous les ménages résidant dans le périmètre du pacte territorial, sur l'ensemble des questions juridiques, financières et fiscales.

Aussi, l'ADIL 35 assure et organise une permanence locale mensuelle de 2h30. En 2025, elle a tenu 8 permanences, soit un volume de 24 heures dans les locaux de Montfort Communauté. 25 ménages (28 en 2024) ont été informés sur les thématiques relatives aux rapports locatifs (14 ménages), l'acquisition/vente (1 hors investissement locatif), rénovation énergétique et amélioration de l'habitat (3) ... De plus, sur la thématique dite des impayés, sur les 10 situations suivies en accompagnement renforcé socio-juridique, 25 conseils ont été générés (15 en 2024).

Enfin, l'ADIL a délivré 160 informations juridiques, financières et fiscales gratuites à des ménages implantés sur le territoire communautaire (224 en 2024). Constat d'une demande moins forte en 2025 avec une orientation systématique des ménages vers l'Espace Conseil France Rénov' / Conseil Rénov'Habitat du Pays de Brocéliande.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu les statuts de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la demande de subvention sollicitée par l'ADIL 35 d'un montant de 3 796 € au titre de l'année 2026,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce versement.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE